CREDIT SUISSE
One Cabot Square
London E14 4QJ
Authorised and Regulated by the Financial Services Authority

"Euro Rendement Privilège"

Remboursement indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50
Offre Publique en France
Titre de créance à capital non garanti

Termes et Conditions au 09 mars 2012 – Traduction

Emetteur :	Credit Suisse AG, London Branch ("**CS**") (Moody's Aa1; S&P A+)
Enveloppe Juridique :	Note
Date d'Emission :	05 avril 2012
Date de Transaction :	09 mars 2012
Date de Réglement avec l'Acheteur :	Les livraisons s'effectueront contre paiement durant la période de souscription
Date de Maturité :	18 mai 2018
Montant Notionnel :	Jusqu'à EUR 30.000.000.00
Prix d'Emission :	100%
Devise :	EUR
Coupure ("**NA**"):	EUR 1 000 par EMTN
ISIN:	XS0758402332
Autres Indentifiants	Common: 52647032 Valoren: 18168215
Series Number:	SPLB2012-970
Actif Sous-jacent :	Indice EURO STOXX 50 Bloomberg Code: SX5E Index Information source: www.stoxx.com

Montant de Remboursement:	(i) Si aucun Evénement de Déclenchement ou Evénement de Protection n'a eu lieu: NA x 100% (ii) Si un Evénement de Déclenchement n'a pas eu lieu mais qu'un Evénement de Protection a eu lieu : Si Indice Final ≥ Barrière de Protection, alors : NA x 100% Ou si Indice Final < Barrière de Protection, alors : NA x Rapport Protection
Rapport Protection :	$\frac{\text{Indice Final}}{\text{Niveau de Référence}}$
Niveau de Référence :	Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Initiale, selon l'Heure de Valorisation
Date d'Observation Initiale :	Dernier jour de la Période de Souscription
Indice Final :	Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Finale, selon l'Heure de Valorisation
Date d'Observation Finale :	04 mai 2018
Evénement de Protection :	Si, à une Date d'Observation de Protection, le niveau de l'Actif Sous-jacent, selon l'Heure de Valorisation, est en-dessous de la Barrière de Protection
Date d'Observation de Protection :	04 mai 2018
Barrière de Protection :	60% x Niveau de Référence
Heure de Valorisation :	Clôture du trading
Evénement de Déclenchement :	Si, à une Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement, le niveau de l'Actif Sous-jacent, selon l'Heure de Valorisation, est à ou au-dessus de la Barrière de Déclenchement, alors la Note sera remboursée à la Date de Remboursement de la Barrière de Déclenchement au Montant de Remboursement de la Barrière de Déclenchement.
Barrière de Déclenchement :	100 % x Niveau de Référence
Dates d'Observation de la Barrière de Déclenchement :	06 mai 2013, 05 mai 2014, 04 mai 2015, 04 mai 2016, 04 mai 2017
Montant de Remboursement de la Barrière de Déclenchement :	NA x 100%
Dates de Remboursement de la Barrière de	20 mai 2013, 19 mai 2014, 18 mai 2015, 18 mai 2016, 18 mai 2017

Déclenchement :

Coupon :	Si, à une Date d'Observation de Coupon, selon l'Heure de Valorisation, le niveau de l'Actif Sous-jacent est à ou au-dessus du Seuil de Coupon, le Coupon par Note sera de 6.50%. Sinon, le Coupon par Note sera de 0%.
Dates d'Observation de Coupon :	06 mai 2013, 05 mai 2014, 04 mai 2015, 04 mai 2016, 04 mai 2017, 04 mai 2018
Dates de Paiement de Coupon :	20 mai 2013, 19 mai 2014, 18 mai 2015, 18 mai 2016, 18 mai 2017, 18 mai 2018
Seuil de Coupon :	60%
Convention de jours ouvrés pour les Paiements :	Target, London
Agent de Calcul :	Credit Suisse International
Vendeur/Dealer:	Credit Suisse International
Système de Réglement :	Euroclear and Clearstream Luxembourg, SIX SIS
Droit applicable :	Loi anglaise
Listing :	Un Listing est prévu en bourse de Luxembourg.
Valorisation :	Quotidienne disponible sur une page publique FININFO jusqu'à la Date de Maturité Double Valorisation assurée par Société Générale Securities Services sur une base bi-mensuelle
Liquidité :	CS s'engage par les présentes à fournir au Souscripteur, pendant toute la durée de vie des Titres, un prix de rachat des Titres avec une fourchette achat/vente de 1% maximum. Il est rappelé que les prix communiqués par l'Arrangeur peuvent varier de façon significative par rapport aux valorisations communiquées la veille et peuvent être différents des prix pouvant être communiqués par une autre banque. Les prix communiqués par l'Arrangeur sont calculés à une date et une heure données et ne sont valables qu'au moment où ils sont communiqués. Ils varieront ultérieurement notamment en fonction de la fluctuation des différents paramètres pris en compte pour leur détermination.
Cas de Perturbation et Ajustement :	Les Titres sont soumis aux clauses d'ajustement incluant notamment (i) les Jours Ouvrés non prévus, (ii) les Jours de Perturbation, (iii) les changements de sponsor de l'Indice, (iv) la non-publication du niveau de l'Indice, (v) le changement de formule ou de méthode de calcul de l'Indice. Les Titres de Créance sont également soumis aux clauses d'ajustement relatives aux Cas de Perturbation Additionnels, tels que les Changements Législatifs, les Perturbation de Couverture et les Coûts Additionnels de Couverture. Si l'Emetteur estime qu'il est dans l'incapacité de procéder à de tels ajustements, il peut décider de rembourser les Titres de Créance moyennant notification aux porteurs avec un préavis de 15 jours au moins et 30 jours au plus conformément aux Conditions

Générales. Les termes utilisés dans le présent paragraphe et les détails des ajustements décrits dans le présent paragraphe sont tels que décrits dans la Documentation.

Restrictions de vente :

Général
Aucun Titre acheté par quelque personne que ce soit ne pourra être proposé à la vente ou vendu effectivement ou faire l'objet d'une distribution dans un pays ou une juridiction sans que le distributeur ou le promoteur n'ait respecté les lois et règlements applicables dans chaque pays ou chaque juridiction concerné

Etats-Unis
Les Titres n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux Etats-Unis, où à un résident américain, où à une personne agissant au nom ou pour le compte d'un résident américain

Etats membres de l'Espace Economique Européen
Le Prospectus de Base a été préparé sur la base de ce que, excepté dans le cas où le sous-paragraphe (ii) ci-dessous est applicable, toute offre des Titres dans un Etat membre de l'Espace économique européen qui a transposé la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (chacun, un "Etat Membre Concerné"), sera effectuée en application d'une exemption en vertu de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné, à l'obligation de publier un prospectus pour l'offre des Titres. En conséquence, toute personne procédant ou ayant l'intention de procéder à une offre dans l'Etat Membre Concerné des Titres qui font l'objet d'une offre/d'un placement visé conformément au Prospectus de Base tel que complété par les conditions définitives (« final terms ») relatifs à l'offre desdits Titres, ne pourra le faire que (i) dans des circonstances ne requérant pas la publication par l'Emetteur ou le Dealer d'un prospectus conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, relativement à ladite offre, ou (ii) si un prospectus pour cette offre a été approuvé par l'autorité compétente dans cet Etat Membre Concerné ou, le cas échéant, approuvé dans un autre Etat Membre et notifié à l'autorité compétente de l' Etat Membre Concerné et (dans l'un ou l'autre cas) publié, conformément à la Directive Prospectus, dans la mesure où ledit prospectus a été postérieurement complété par des conditions définitives spécifiant qu'une offre peut être effectuée autrement qu'en conformité avec l'article 3(2) de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre Concerné et où cette offre est effectuée pendant la période commençant et finissant aux dates prévues dans le prospectus ou les conditions définitives, selon le cas. Sous réserve de l'applicabilité de sous-pargraphe (i) ci-dessus, ni l'Emetteur ni le Dealer n'a autorisé, ni n'autorisé, qu'il soit procédé à une offre de Titres dans des circonstances requérant la publication par l'Emetteur ou le Dealer d'un prospectus ou d'un supplément pour ladite offre.

Détails de l'Offre Publique

Juridictions de l'EEE :	France
Autres juridictions :	Suisse, sous un prospectus Suisse simplifié
Distributeurs:	Credit Suisse (France) 25, avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16 France D'autres distributeurs peuvent être envisagés
Période de souscription :	Du 05 avril au 04 mai 2012
Prix d'Offre :	100%
Montant minimum/maximum demandé par investisseur :	1 Note minimum par investisseur

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Les présentes informations ont été préparées par Credit Suisse Securities (Europe) Limited ("CSSEL"), qui est agréée et régulée par la Financial Services Authority au Royaume Uni pour la fourniture de services d'investissement. Les présentes informations sont privées et confidentielles et ne doivent pas être divulguées sans l'accord préalable de CSSEL. En concluant une opération avec CSSEL ou ses affiliés, vous reconnaissez que vous avez lu et compris les termes suivants : CSSEL agit exclusivement en qualité de contrepartie commerciale et non en qualité de conseil financier ou de mandataire dans toute opération, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit. Avant de conclure une opération, vous devez vous assurer que vous comprenez pleinement les risques et avantages potentiels de cette opération et que vous déterminez de façon indépendante que l'opération est appropriée étant donnés vos objectifs, votre expérience, vos ressources financières et opérationnelles et toute autre circonstance pertinente. Vous devez envisager de consulter tout conseil que vous estimez nécessaire pour vous assister dans cette détermination. Vous devez également comprendre que CSSEL peut fournir des services bancaires, du crédit ou tout autre service financier à toute société ou émetteur de titres ou instruments financiers auxquels il est fait référence dans les présentes, prendre ferme, garantir, agir en qualité de teneur un marché, détenir des positions ou autrement vendre ou acheter des titres ou instruments financiers pouvant être identiques ou économiquement similaires à toute opération conclue avec vous. De plus, les présents Termes et Conditions Indicatifs ont été préparés à des fins d'information uniquement et ne constituent pas une offre, un engagement, une sollicitation d'offre ou d'engagement, ou un conseil ou une recommandation, de conclure une opération (que ce soit aux Termes Indicatifs exposés ou autrement). Toutes les cotations, documents ou analyses qui pourraient être transmis à l'investisseur ou à l'intermédiaire à titre indicatif ont été préparés sur la base d'hypothèses et de paramètres que nous avons estimés de bonne foi appropriés ou qui ont été expressément portés à notre connaissance ; ils ne constituent en aucune manière un conseil de notre part. Il convient de noter que d'autres hypothèses ou d'autres paramètres auraient raisonnablement pu être retenus et que les marchés financiers sont susceptibles d'enregistrer des variations à la baisse ; en conséquence, CSSEL ou ses affiliés ne garantissent en aucune manière l'exactitude, le caractère exhaustif ou raisonnable de telles cotations, documents ou analyses. CSSEL ou ses affiliés ne garantissent pas plus la réalisation des performances ou de la rentabilité indicative qui pourrait y être mentionnée. Enfin, les préposés et agents de CSSEL et de ses affiliés ne sont autorisés à modifier ou compléter les stipulations du présent avertissement que dans la mesure où cette modification ou ce complément fait l'objet d'un acte écrit, dûment signé par un représentant de CSSEL muni des pouvoirs adéquats, et contresigné par vous.